

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2022

Appel : tous présents sauf Danielle De Vrieze (pouvoir à Jean-Paul Haultcoeur)
Patrick Coustenoble arrive en cours de séance

Secrétaire de séance : Jean-Paul Haultcoeur.

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2021
Voir document joint.
Pas d'observations
- 2) Rétrocession de parcelles à la MEL suite à des travaux de voirie
La MEL a aménagé des trottoirs et des places de stationnement rues de Leval et d'Houdringue.
Les travaux étant achevés, la MEL demande la rétrocession d'une partie des parcelles A 913 et A 914 à titre gratuit (voir le plan joint).
*Vote : adopté 16 pour, 1 absent P Coustenoble arrivé après le vote
2 abstentions*
- 3) Convention avec Rigolo comme la Vie pour les vacances scolaires de l'été 2022
Voir documents joints (*Tarif et budget*)
Le CLSH aura lieu en août sur Aubers (19 jours de prestation effectifs moyen 70) et (Radinghem en juillet/ 14 jours de prestations/ effectif moyen 100)
*Proposition 2 tarifs dont un avec réduction de 5% pour réservation en ligne
Augmentation de 2% du budget*
Proposition de vote renouvellement de la convention avec augmentation des tarifs
Vote : adopté à l'unanimité
- 4) Convention avec la MEL pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
Voir document joint.
En 2017 le conseil a décidé de choisir la MEL pour instruire nos dossiers d'urbanisme
La convention pour la dématérialisation et de l'envoi des documents d'urbanisme n'existait pas (176, 76 € par an)
Cette convention repart pour 5 ans jusqu'au 31 12 2026
Pour info : le coût annuel de l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables et permis de construire est de 6 à 7000 €
Proposition de vote renouvellement convention avec la MEL
Vote : adopté à l'unanimité
- 5) Subventions aux écoles pour des projets pédagogiques
La commune a été sollicitée par les écoles pour contribuer au financement d'activités pédagogiques.
L'école Sainte Jeanne d'Arc sollicite 2000 euros pour les activités programmées. Une subvention de 1400 euros a déjà été versée pour le transport vers la piscine. La proposition du maire est de verser une subvention de 400 € à l'école Ste Jeanne d'Arc

Pour l'école publique est de verser 30 euros par enfant présent (effectif 84) en septembre et donc 2 520 € à l'Association du Bois Leval.
Vote : adopté à l'unanimité
- 6) Recensement de la population (rémunération des agents recenseurs)
Le Conseil Municipal a voté en octobre 2021 la rémunération des agents recenseurs comme suit :
110 € pour les séances de formation et la tournée de reconnaissance

1,60 € par bulletin individuel papier
0,75 € par feuille de logement papier

0,80 € par réponse internet (pour la feuille de logement et le(s) bulletin(s) individuel(s))

Il s'avère que la rémunération pour les réponses internet est trop basse. Les communes n'appliquent pas en grande majorité de distinction entre les réponses papier et internet.

Proposition : rémunérer de la même façon les réponses papier et internet.

Vote : adopté à l'**unanimité**

7) Vote de crédits d'investissement pour des travaux d'aménagement aux étangs

Proposition : voter les crédits suivants

13 950 € pour des travaux d'aménagement aux étangs (réfection de berges sur une partie, enrochement visant à limiter la circulation sur le site, création de 2 terrains de pétanque)

Détails voir devis

Vote : adopté à l'**unanimité**

Afin de permettre aux marbriers de réaliser la pose de pierres tombales au cimetière et ne pas pénaliser les concessionnaires il est demandé de stabiliser et bloquer la vente de 2 emplacements par la fourniture et la pose de 2 sarcophages pour un montant de 2 500 €.

Vote : adopté à l'**unanimité**

8) Subvention à la Médiathèque d'Aubers

Proposition : renouveler la subvention à la Médiathèque calculée comme suit :

3 € par habitant (population en vigueur au 1/1/2022)	5 088
fonds documentaire supplémentaire	1 000
animations	300
formations et remboursements de frais	650
total	7 038

Vote : adopté à l'**unanimité**

9) Questions et informations diverses

Info sur télésurveillance et videoprotection dans la commune : une rencontre a déjà été organisée avec les communes voisines afin de mutualiser dans la mesure du possible certains moyens. Une nouvelle rencontre sera organisée avec le référent de la gendarmerie. Et une réunion de la commission sera programmée.

Travaux réalisés au stade : réintervention de l'entreprise Dumont pour un repiquetage au printemps

Distribution des composteurs : un grand succès de l'opération qui intéresse beaucoup la population, un nombre de demandes important (120 pour une dotation de 50 par la MEL) l'attribution dans l'ordre d'arrivée des demandes pose question (pourquoi pas par tirage au sort) : le très court délai pour l'organisation de cette opération n'a pas permis une réflexion complète mais ce mode de désignation aurait eu aussi ses critiques.

Démarrage prochain des travaux assainissement rue fontaine Roulers

Parking espace culturel a partir de juin par la MEL

Retour d'Eric sur l'avancement projet Gare, et l'évolution du chantier espace culturel.

FIN DE REUNION

Le Secrétaire de séance, Jean-Paul HAULTCOEUR.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR

Danielle DE VRIEZE
(pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR)

Patrick COUSTENOBLE

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM

Marie-Line BRIEF

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY

Antoine LECLERCQ

Murièle WALLART-DUFLOS

Francis VANLERBERGHE

Isabelle GYLBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

Présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, , Antoine LECLERCQ, Francis VANLERBERGHE, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET.

Absents excusés : Anita WARHEM (*pouvoir à Alain LECLERCQ*), Jérôme BOURGY (*pouvoir à Antoine LECLERCQ*).

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2022
Voir PJ

APPROBATION A L'UNANIMITE

- 2) Adoption du compte administratif 2021
Voir PJ.

CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		308 665,28	22 293,78			286 371,50
Opérations de l'exercice	809 721,09	1 279 832,29	1 085 596,63	2 700 906,01	1 895 317,72	3 980 738,30
TOTAUX	809 721,09	1 588 497,57	1 107 890,41	2 700 906,01	1 895 317,72	4 267 109,80
Résultats de clôture		778 776,48		1 593 015,60		2 371 792,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 110 585,25	6 000,00	2 110 585,25	6 000,00
RESULTATS						267 206,83

ETABLI PAR LE MAIRE

FONCTIONNEMENT : RECETTES de 1 279 832€ dont 961 783 € d'impôts et taxes, 213 062 € de dotations subventions participations, 42 387 € d'autres produits, 11 232 € de produits exceptionnels, 42 061 € de produits, services et ventes et dont 9 307 € de travaux en régie

Avec report année 2020 de 308 665€ : total 1 588 498 €

DEPENSES : 809 721€ dont charges de personnel 334 053 €, autres charges de gestion 167 937 €, charges exceptionnelles 460 €, dotations aux amortissements 11 800€, charge à caractère général 295 471€

Résultat de clôture : 778 777€

EPARGNE 2021 / 470 111€

INVESTISSEMENT : RECETTES : 2 700 906€ dont excédent de fonctionnement capitalisés 1 590 633€, subventions 704 437€, dépôts et cautions 1 300 €, opérations d'ordre de transfert entre sections 11 800 €, opérations patrimoniales 117 480 €, FCTVA 275 173 €.

DEPENSES : 1 085 597 € total DONT principalement constructions 908 406 €, agencements et aménagements de terrains 65 436 €.

Résultat de clôture : 1 593 016 €

Restes à réaliser :

RECETTE INVESTISSEMENT 6 000 €

DEPENSE INVESTISSEMENT A REALISER / 2 110 585€ (frais déjà engagés restant à réaliser)

TOTAL 2 104 585€ A COUVRIR

SOLDE DE - 511 570 CELA CORRESPOND AU BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE DANS LE RESULTAT DE CLOTURE

RESULTAT NET : 267 206€ (DIFFERENCE ENTRE LE RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 778 777€ ET LE RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT -511 570€)

APPROBATION A L'UNANIMITE A L'EXCEPTION DU MAIRE QUI NE VOTE PAS + POUVOIR DE ANITA WARHEM NON EXPLOITE soit 17 votes POUR

3) Adoption du compte de gestion 2021

Le compte de gestion est établi par la Trésorerie de La Bassée, il concorde en tous points avec le compte administratif.

ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

APPROBATION A L'UNANIMITE

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	470 111,20
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	308 665,28
Résultat à affecter	778 776,48
Solde d'exécution d'investissement 2021	1 593 015,60
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	-2 104 585,25
Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	-511 569,65
Décision d'affectation	
Affectation en section d'investissement (R 1068)	511 569,65
Report en section de fonctionnement (R 002)	267 206,83

APPROBATION A L'UNANIMITE

5) Adoption du budget primitif 2022

Voir PJ.

Objectif : prudence dans les recettes et les dépenses

FONCTIONNEMENT

REPORT 267 207€ (voir ci-avant)

RECETTES 2022 / 1 220 051€ dont impôts taxes 907 499 €, dotations subventions pour 249 552 €, autres produits de gestion 28 000 €, produits des services 34 000 €, concessions funéraires 1 000€.

Total 1 487 258 €

DEPENSES / 1 130 150 € dont charges de personnel 371 800 €, charges à caractère général 541 800 €, charges exceptionnelles 2 000 €, dotations aux amortissements et provisions 11 800 €, atténuation de produits 6 6 00€, autres charges de gestions courante 196 150 €.

Objectif notamment de réduire la consommation électrique sans supprimer l'éclairage public la nuit

Solde de 357 108€ (viré à la section d'investissement)

Pour un équilibre à 1 487 258€

INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent reporté de 2021 : 1 593 016 €

TOTAL DE 3 234 085€ dont report de 1 593 016 € + fctva 20 000 € + subventions 1 091 700€ + excédents de fonctionnement capitalisés 511 570 €, produits de cession d'immobilisations 6 000 € + transfert entre sections 11 800 €

Total 3 591 193€ avec le report de la section fonctionnement de 357 108€

DEPENSES

RESTES A REALISER DE 2 110 585 € + CAUTIONS LOGEMENTS DE 1 900 € + FRAIS INSERTION 1 000 € + DEPENSES IMPREVUES 36 000€

TOTAL DEPENSES 2 149 485€

POUR EQUILIBRER : 1 441 708 € NOUVEAUX PROJETS

Dont notamment acquisition de la ferme Leclercq 540 000€ + espace culturel 88 000 € + véhicule utilitaire 40 000€ + vidéosurveillance 16 513 €, acquisition terrain parking centre culturel 30 000 €, aménagements aux étangs 19 094€ + acquisition logiciels 5 500 € + aménagement ancienne gare 667 000 € + création classe supplémentaire à l'école du Bois Leval 20 000 € + broyeuse 12 600 € + sarcophages cimetière 2 500 €, sèche-linge école 500 €.

Débat sur la broyeuse, ouverture de classe et vidéosurveillance

BUDGET AVEC AUCUN CREDIT BANCAIRE

APPROBATION : 17 votes POUR

2 VOTES CONTRE : Vanessa Haudiquet et Francis Vanlerberghe

Pour les personnes qui ont voté contre : questions sur le traçage du terrain de foot, question sur les subventions, les réponses et explications ont été transmises lors de la séance.

6) Vote des taux des taxes locales 2022

Voir PJ.

Reconduction des taux et taxes locales à l'identique à 2021

Taxe foncière : 35.97% dont taux communal de 16.68%

Taxe non bâti : 43.12%

APPROBATION A L'UNANIMITE

7) Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt métropolitain (AMI) « objectif Centralité » et demande de fonds de concours commerce auprès de la MEL (projet de construction de cellules commerciales sur le site de l'ancienne gare)

Depuis la mise en place de l'AMI objectif centralité, le fonds de concours commerces de proximité ne peut être mobilisé qu'après avoir candidaté à l'AMI (voir le règlement joint), une délibération est nécessaire.

Le fonds de concours commerces de proximité peut être sollicité en parallèle, sur la base d'une 2^{ème} délibération. La participation de la MEL est de 50 000 € par cellule.

estimation (en € HT) APD au 30/11/2021*	construction cellules commerciales
gros-œuvre	142 475,00
couverture, étanchéité	52 274,83
menuiseries extérieures	45 014,42
cloisons, faux plafonds, menuiseries int.	17 230,78
carrelages, faïences	28 215,36
peintures, sols souples	10 459,61
électricité	34 180,00
chauffage, ventilation, plomberie	46 600,00
total dépenses	376 450,00

* non compris : travaux de fondations spéciales, aménagements mobiliers, signalétique.

Plutôt 2 unités commerciales au lieu de 3 prévues, à cause d'une réserve foncière à prévoir pour une future piste cyclable

APPROBATION A L'UNANIMITE

8) Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation de l'ancienne gare en locaux associatifs

Une demande de subvention a été présentée en 2021, le projet n'a pas été retenu dans la mesure où il n'était pas suffisamment avancé.

Le projet peut faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB), avant le 31 mars 2022.

La subvention peut atteindre 40 % des dépenses HT.

estimation (en € HT) *	réhabilitation ancienne gare
APD au 30/11/2021	
démolition, gros-œuvre	61 729,80
couverture, étanchéité	32 788,60
menuiseries extérieures	31 009,09
cloisons, faux plafonds, menuiseries int.	21 997,65
carrelages, faïences	6 654,27
peintures, sols souples	9 656,72
électricité	21 000,00
chauffage, ventilation, plomberie	5 900,00
VRD, espaces verts	54 047,70
total dépenses	244 783,83

*non compris : diagnostics plomb et amiante, aménagements mobiliers, signalétique.

APPROBATION A L'UNANIMITE

9) Attribution d'une subvention à InnovEnfance (Relais d'Assistants Maternelles)

Proposition : attribuer une subvention de 1 590 € pour l'année 2022.

Chaque mois (1 fois par mois), une animatrice vient en mairie avec les assistantes maternelles et les enfants

Impact de réduction de certaines communes (incidence pour le village de + 90 €).

APPROBATION A L'UNANIMITE

10) Convention avec l'Office de Tourisme de l'Armentériois et des Weppes

Proposition : renouveler la convention (cotisation de 0,25 € par habitant), voir PJ.

Depuis environ 3 ans, regroupement des offices de tourisme de l'Armentériois et des Weppes)
Cotisation communale de 0.25 €/habitant, ce qui représente 430 € pour 2022.

APPROBATION A L'UNANIMITE

11) Avis sur le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT)

Voir projet de délibération en PJ.

Ne concerne pas directement le village

La MEL engage 2 milliards d'euros d'ici 15 ans sur le déplacement

APPROBATION A L'UNANIMITE

12) Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Les élus sont invités à transmettre leurs disponibilités au plus tard le vendredi 1^{er} avril.

PAS DE VOTE

13) Questions diverses.

- Courrier avocat : salle michon / litige sur la pose de dalle béton en 2007

Le tribunal administratif a rendu son jugement : il retient le caractère inesthétique sans dommage mais condamne la société sur les fers qui dépassent

Travaux évalués à 1 200 € HT + honoraires maîtrise œuvre / total 1 320 € HT

La commune a engagé 17 k€ de frais de justice dont 50 % seront remboursés.

- Projet sollicité sur une nouvelle école Montessori (hors contrat mais déclarée au rectorat)

Local sollicité : ancienne pharmacie

Autres écoles hors contrat proches d'aubers : Pérenchies et Béthune

Coût de 450 € par mois par enfant pour les parents

La commission école sera réunie

- Projet illumination

4 863€ HT pour le projet boule + boîte aux lettres + sapin en acquisition soit 5 850 € TTC

APPROBATION A L'UNANIMITE

- Chantier espace culturel

Chantier bien avancé

Visite avec les élus le 9 avril

Prévue réception fin été 2022

- Chantier voyette cimetière fini + travaux étangs finis
- Réunion information à la place des vœux

Le Secrétaire de séance,
Stéphane ACHTE.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR

Danielle DE VRIEZE

Patrick COUSTENOBLE

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM
(pouvoir à Alain LECLERCQ)

Marie-Line BRIEF

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY
(*pouvoir à Antoine LECLERCQ*)

Antoine LECLERCQ

Francis VANLERBERGHE

Isabelle GYLBERT

Vanessa HAUDIQUET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Liste des élus présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Francis VANLERBERGHE, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET.

Absents excusés : Anita WARHEM (pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR), Isabelle DISSAUX (pouvoir à Brigitte LECLERCQ), Patrick COUSTENOBLE (présent à partir du point 4).

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 30 mars 2022 (voir document joint)
RAS

- 2) Acquisition de la ferme Leclercq et des terrains alentours

Le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour l'acquisition de la ferme et des terrains alentours le 25 octobre 2021. Cette propriété fait l'objet d'emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme au bénéfice de la commune : S1 pour l'habitation et les bâtiments de la ferme situés en zone U, S2 pour la pâture située en zone NL.

Une estimation des domaines a été réalisée, les propriétaires ont accepté la proposition correspondante de 445 000 € pour le bâti et 53 305 € pour la prairie.

Suite à cet accord de principe, un montant a été inscrit au budget primitif 2022.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et notamment l'acte de vente. Les frais d'acquisition ont été estimés à 6 650 €.

Adopté à l'unanimité

- 3) Décisions budgétaires modificatives

a) Section d'investissement. La réfection complète de la voyette du cimetière nécessite la pose de palplanches supplémentaires pour mise hors d'eau. Un coût supplémentaire de 1 400 € TTC est à prévoir.

b) Section de fonctionnement. La Trésorerie de La Bassée constate qu'un certain nombre de recettes n'ont pas été encaissées, depuis 2018 pour la plus ancienne, malgré les démarches entreprises (courriers de relance, mises en demeure et tentatives de saisie administrative à tiers détenteurs). Il s'agit en grande majorité des frais de garderie et de restauration scolaire. Le recouvrement est de plus en plus compromis avec le temps.

Aussi la Trésorerie demande qu'une somme soit inscrite au budget pour constater le risque de non recouvrement à l'article 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) pour un montant de 398 €.

Ce montant est calculé de la manière suivante : le taux de dépréciation retenu est croissant avec les années. Aucune provision n'est à constater au titre de 2021 pour le moment

exercice	restes à recouvrer	taux de dépréciation	provision
2020	911 €	25%	227 €
2019	263 €	50%	131 €
2018	40 €	100%	40 €
total	1 214 €		398 €

Proposition : adopter les décisions modificatives suivantes

Adopté à l'unanimité

opération article	désignation	montant
section d'investissement		
0466	réfection de la voyette du cimetière	1 400 €
OPFI	dépenses imprévues	-1 400 €
section de fonctionnement		
6817	dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	398 €
6188	autres frais divers	-398 €

- *Information concernant l'ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire à l'école du Bois Leval*
Cette ouverture sera confirmée le jour de la rentrée. L'utilisation des locaux existants sera modifiée comme suit : ouverture d'une 4^{ème} classe dans la salle de motricité, déplacement de la salle de motricité dans la garderie, déplacement de la garderie dans la cantine. Ce nouveau fonctionnement implique une réorganisation du travail du personnel et un investissement en mobilier estimé à 3 500 €.

Adopté à l'unanimité

4) Personnel communal.

Proposition : créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (suite à la réussite à un concours). Il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire (un poste d'adjoint administratif est supprimé).

Adopté à l'unanimité

5) Subventions aux associations

Propositions :

Raquette Aubersoise	1 500 €
ESC IAL Foot	1 467 €
Club 3ème Age	800 €
ASLA	900 €
Comité de Jumelage	1 000 €
Amuse-toi !	1 200 €
Guidon Aubersois	750 €
Médiathèque	800 €
Weppes Natation	300 €
Terre au Vert	750 €
CJA	500 €

Suggestions à faire concernant l'aide à la présentation des comptes pour les prochaines années

Adopté à l'unanimité

6) Subvention à la micro-crèche

Suite à un retard de facturation et de paiement, il est proposé d'effectuer la compensation en accord avec la propriétaire de la micro crèche sur 2 ans, donc en déduisant 4 000 € sur la subvention annuelle de 9 000 €

Proposition : attribuer une subvention de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

7) Renouvellement de la convention CEE (certificats d'économie d'énergie) avec la MEL

Voir les documents joints. La convention permet à la commune de percevoir des aides liées à la maîtrise des consommations d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer ou de renouveler son adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement

Adopté à l'unanimité

8) Modification statutaire de la FEAL (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille)

La FEAL exerce la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » sur le seul territoire de de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Pour des raisons de cohérence, la FEAL souhaite transférer cette compétence à la CPCC pour les communes membres. Ce transfert n'entraîne pas de conséquences pour les autres communes.

Adopté à l'unanimité

9) Tirage au sort du jury criminel

Comme chaque année, 3 jurés doivent être tirés au sort à partir de la liste électorale, ce avant le 15 juin. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2023 ne peuvent être retenues.

Bureau 2 : 013 MME EVELYNE BAELDE

Bureau 1 : 467 MME LEGRAND NADIA

Bureau 1 : 217 MME VANESSA HAUDIQUET

10) Constitution des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Les disponibilités pour les 2 jours de scrutin sont à transmettre au plus vite à Marie ou à Jean-Paul Haultcoeur afin de réaliser ce planning.

11) Exonération de loyers

D'importants travaux de traitement des bois ont été effectués dans les logements locatifs (escaliers compris) ainsi qu'à la médiathèque, suite à la découverte de mérule. Les locataires ont donc subi de réels désagréments et ont d'ailleurs été relogés quelques temps.

Proposition : leur accorder une exonération de 2 mois de loyer (650 €/mois) pour compenser le préjudice subi.

Adopté à l'unanimité

12) Informations diverses

- *Procédure achat parcelle pour création parking rue Basse (acte de vente signé)*
- *Participation foulées des Weppes : suite à la réunion d'organisation à Bois-Grenier à laquelle participait le Maire il est demandé aux bénévoles d'Aubers, élus ou non de s'y associer. A noter qu'en 2023 c'est notre commune qui devrait accueillir les Foulées*
- *Projet ferme Leclercq groupe de travail à créer sur les possibilités d'utilisation de ces espaces (bâtiments, hangar et espaces verts)*
- *Projet de commerce gare dossiers en cours : information sur l'avancée des contacts avec les futurs commerçants par le maire, objectif ouverture envisagée à l'été 2023.*
- *Groupe de travail à créer pour établissement du cahier des charges, règlement d'utilisation et contrat de location foyer culturel*

- *Demande de Vanessa HAUDIQUET concernant la mesure du bruit et de l'émission provoquées par l'antenne (stade Dedours) suite à un signalement.*
- *Démission de Francis Vanlerberghe. Celui-ci transmet son courrier au Maire lors de la séance.*

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul HAULTCOEUR.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR

Danielle DE VRIEZE

Patrick COUSTENOBLE

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM
(pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR)

Marie-Line BRIEF

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX
(pouvoir à Brigitte LECLERCQ)

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY

Antoine LECLERCQ

Francis VANLERBERGHE

Isabelle GYLBERT

Vanessa HAUDIQUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Etaient présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Véronique KROLL, Annie LUNG, Anita WARHEM, Stéphane ACHTE, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Vanessa HAUDIQUE, Cédric LERNON.

Absents excusés : Danielle DE VRIEZE (pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR), Patrick COUSTENOBLE (pouvoir à Julien MARTEL), Eric HOURIEZ (pouvoir à Alain LECLERCQ), Isabelle DISSAUX (pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR), Marie-Line BRIEF (pouvoir à Véronique KROLL), Brigitte LECLERCQ (pouvoir à Anita WARHEM), Stéphanie LESCROART (pouvoir à Stéphane ACHTE), Isabelle GYLBERT (pouvoir à Alain LECLERCQ).

Secrétaire de séance : Annie LUNG.

Date de convocation et d'affichage de l'avis de réunion : 6 juillet 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

En préambule, il est rappelé que les mesures prises au début de l'épidémie (quorum au tiers, possibilité pour un élu de détenir deux procurations,...) sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.

1) Approbation du compte rendu du Conseil du 30 mai 2022

Adopté à l'unanimité.

2) Attribution d'une subvention à Innov'Enfance

Depuis 2019, la commune d'Aubers a intégré le relais petite enfance (RPE) WEPP'ITI.

Le RPE est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la garde à domicile.

L'association Innov'Enfance gère le RPE WEPP'ITI pour les communes des alentours qui adhèrent (Fournes en Weppes, Herlies, Marquillies, La Bassée, Hantay, Fromelles, etc...).

Les familles, les assistantes maternelles et les gardes à domicile bénéficient des services suivants :

- permanence d'accueil organisée sur la commune environ une fois par mois et également accès aux permanences sur les autres communes (pour Aubers, la permanence se tient le vendredi matin toutes les 5 semaines)
- accueil téléphonique et permanence les jours de semaine (sauf mercredi).

En contrepartie, la commune verse une subvention annuelle.

Proposition : attribuer une subvention de 1 590 € pour l'année 2022, en légère augmentation cette année du fait du retrait de certaines communes. La CAF reverse à la commune une participation d'environ 50 %.

Adopté à l'unanimité.

3) Tarification des repas à l'école du Bois Leval pour l'année scolaire 2022-2023

Lys Restauration a communiqué ses tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 :

tarifs en € TTC	2021-2022	2022-2023	évolution
repas maternel/primaire	2,79	2,92	4,7%
droit d'admission (personnel sur 10 mois)	1 522,34	1 609,88	5,8%

Le surcoût pour la commune peut être estimé comme suit :

Effectif moyen par jour	55
Jours de fonctionnement du service pour l'année scolaire	144
Surcoût sur le prix du repas	0,13 €
Surcoût repas sur l'année scolaire	1 029,60 €
Surcoût droits d'admission par mois	87,54 €
Surcoût droits d'admission pour l'année scolaire	875,40 €
Surcoût total	1 905,00 €
Surcoût droit d'admssion par jour et par élève	0,24 €

Propositions :

1°) majorer le prix demandé aux parents de 0,15 € à compter du 1^{er} septembre 2022 pour compenser en partie le surcoût :

tarifs en €	2021-2022	2022-2023
élèves domiciliés à Aubers	4,05 €	4,20 €
élèves domiciliés à l'extérieur	5,05 €	5,20 €

2°) reconduire la majoration de 2 € pour tout repas non commandé dans les délais impartis (le vendredi 11h pour la semaine suivante), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

La commune va étudier la mise en place du dispositif « cantine à 1 € ».

Le coût du service va être calculé le plus précisément possible (personnel, fournitures, énergie,...).

4) Présentation de l'offre de services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France

Mme Caroline LEGRY, fleuriste à Aubers, présente les actions que peut mener la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France.

5) Décision budgétaire modificative

6 ordinateurs portables sont à remplacer à l'école du Bois Leval.

Par ailleurs, compte tenu des effectifs attendus à la rentrée, comme évoqué lors du dernier Conseil, il était prévu de modifier l'utilisation des locaux comme suit : ouverture d'une 4^{ème} classe dans la salle de motricité, déplacement de la salle de motricité dans la garderie, et transfert de la garderie dans la cantine.

Il s'avère trop contraignant d'utiliser le même local pour la garderie et la cantine.

De ce fait, une nouvelle organisation est prévue : la salle de motricité et le dortoir sont déplacés dans la salle informatique, et le matériel informatique est transféré en garderie.

Les ordinateurs portables, lorsqu'ils ne sont pas utilisés, seraient stockés dans un support sécurisé.

Proposition : acquérir 6 ordinateurs portables et le support pour un montant de 5 630 € (livraison et mise en service comprises). Cette dépense est financée par une réduction de même montant des frais d'étude pour la construction d'une classe supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

6) Convention de partenariat avec le lycée horticole de Lomme

Un partenariat est envisagé avec le lycée horticole de Lomme pour travailler sur les modifications à apporter au fleurissement (utilisation de vivaces, gestion différenciée,...).

Proposition : autoriser le Maire à signer et exécuter la convention jointe.

Le jury régional visitera la commune en 2023.

Adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses

1) Enquête publique : la SAS Métha de la Croix au Bois a déposé une demande d'installation d'une unité de méthanisation agricole située à Frelinghien. Le stockage du digestat serait situé sur Aubers, près du hangar Claye, avant d'être épandu sur 27 communes du territoire, dont Aubers. Le permis de construire la fosse de stockage est en cours d'instruction.

L'unité de méthanisation et le stockage du digestat étant des installations classées au titre de la protection de l'environnement, une enquête publique se déroulera du 29 août au 27 septembre 2022. Pendant cette période, le dossier d'enquête sera disponible en Mairie, le public pourra formuler ses observations. A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal disposera d'un délai de 15 jours pour rendre un avis.

- 2) Informations sur les travaux d'assainissement prévus rue Basse, rue des Sablonnières et rue Neuve à partir de septembre 2022 (pour une durée estimée à 6 mois). Des déviations seront mises en place.
- 3) Les travaux de voirie face au futur Centre Culturel (voirie, parkings) vont démarrer prochainement (durée estimée à 2 mois).
- 4) La MEL met progressivement en place sa bibliothèque numérique. Les médiathèques associatives n'auront pas accès aux mêmes services que les associatives. La médiathèque d'Aubers pourrait donc redevenir municipale.
- 5) Le Conseil Départemental a attribué la subvention sollicitée par la commune pour les travaux d'aménagement de la gare.
- 6) La Maison d'Accueil Permanent Inclusive et Educative (MAPIE), rue de Leval, est ouverte depuis peu (1 jeune hébergé, 1 arrivée prochainement). Le contact est maintenu avec l'association (comité de pilotage prévu fin juillet).
- 7) Le CCAS a décidé d'offrir un brumisateur aux aînés de plus de 70 ans, la distribution est prévue ces jours-ci.
- 8) Motion de soutien au Maire.
Lors du Conseil Municipal du 30 mai dernier, Monsieur Vanlerberghe, Conseiller Municipal démissionnaire, a formulé à l'encontre de certains élus et du fonctionnement de la Mairie de graves accusations. Celles-ci ne sont à ce jour ni avérées ni confirmées.
Ces accusations visant à mettre le doute au sein de la population aubersoise quant à l'honnêteté et à la probité de l'ensemble des élus sont choquantes.
Par voie de presse en date du 3 juin 2022, le Maire, Alain LECLERCQ, a indiqué que, faute de preuves de Monsieur Vanlerberghe confirmant ses allégations mensongères ou fallacieuses, il se réservait le droit d'attaquer celui-ci en diffamation.
Le Conseil Municipal réuni ce jour, 11 juillet 2022, est invité à approuver la motion présentée, à apporter son soutien à Monsieur le Maire pour poursuivre toutes les actions qu'il jugera nécessaires de mener.
Le vote donne les résultats suivants : 17 voix pour, 2 abstentions (Vanessa HAUDIQUET et Cédric LERNON).
- 9) Les animations du 1^{er} juillet (concert et cinéma de plein air) ont été un succès
- 10) Les dates de parution prévisibles des Aubers Infos sont rappelées : 20 février, 20 mai, 20 août, 20 novembre.
- 11) Les comptes rendus de Conseil Municipal sont affichés en Mairie et publiés sur le site de la commune aubers.fr
- 12) La Fédération de Football a attribué à la commune 2 subventions : 5 000 € pour la main courante, 1 600 € pour les bancs de touche.

Séance clôturée à 20h20.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL (pouvoir à Alain LECLERCQ), Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Marie-Line BRIEF (pouvoir à Stéphanie LESCROART), Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDQUET (pouvoir à Cédric LERNON), Cédric LERNON.

Secrétaire de séance : Jean-Paul HAULTCOEUR.

1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2022 (joint à la convocation).

Cédric LERNON demande qu'une précision soit apportée : la mise en place de la cantine à 1 € est une proposition du groupe « Ensemble, préservons le village ».

Adopté à l'unanimité.

2°) Participation aux frais de restauration de l'école Sainte Jeanne d'Arc

La commune participe aux frais de restauration scolaire de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour les élèves domiciliés à Aubers.

Proposition : renouveler la participation pour l'année scolaire en cours à hauteur de 1,60 € par repas (contre 1,50 € en 2021-2022).

Adopté à l'unanimité

3°) Devenir du Relais Assistantes Maternelles (RAM) à compter de 2023

La commune d'Aubers participe au RAM depuis 2018, comme de nombreuses communes des Weppes.

Certaines ont fait part de leur retrait ou de leur intention de se retirer (Hantay, Fournes-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Salomé).

Une seule éducatrice serait maintenue, ce qui implique que les communes qui disposaient de 4 créneaux ne le pourront plus.

Parallèlement, le mode de financement qui était uniquement en fonction du nombre d'ateliers par commune n'aura plus cours en 2023.

Des simulations ont été effectuées, pour répondre au maximum aux demandes des communes et rester cohérent avec la demande de la CAF quant au mode de financement : 50% sur le nombre d'ateliers par commune, 25 % sur la population légale 2022 par commune, 25 % sur le nombre d'assistantes maternelles actives par commune (fiche de calcul jointe à la convocation, établie par M. Jean-Gabriel Masson, Maire de Fromelles).

Plusieurs hypothèses (en nombre d'ateliers hebdomadaires) ont été simulées pour les communes de Don (retrait à confirmer) et Aubers (la plus impactée par l'évolution du mode de calcul des contributions).

Les Conseils Municipaux sont invités à se positionner sur le devenir du RAM à compter de 2023, afin de pouvoir solliciter les financements auprès de la CAF (environ 40 % du reste à charge).

Adopté à l'unanimité pour 2023, à condition que les assistantes maternelles soient informées du planning complet et que les activités soient diversifiées et plus attractives. Un cahier de présence sera mis en place pour toutes les permanences se déroulant à Aubers.

4°) Accueils de loisirs petites vacances scolaires 2022-2023

Pour la prochaine année scolaire, les accueils de loisirs seront organisés par RCLV et en commun avec les communes de Fromelles, Le Maisnil et Radinghem en Weppes.

RCLV souhaite recueillir l'avis des Conseils Municipaux (voir la plaquette ci jointe).

Le conseil émet des réserves sur la connaissance préalable des plannings et de la qualité des activités, faute de retour direct des parents

Adopté à l'unanimité

5°) Attribution de subventions (Comité « Les Amis d'Aubers » et Médiathèque d'Aubers)

Proposition : attribuer 1 300 € au Comité « Les Amis d'Aubers » pour l'ensemble des manifestations et 632 € à la Médiathèque d'Aubers pour le fonctionnement du réseau Média Weppes (hébergement du site, assistance,...).

Adopté à l'unanimité

6°) Décision budgétaire modificative (vote de crédits d'investissement)

Proposition : acquisition de poubelles pour le stade Jules Dedours.

Opération Article	désignation	montant
0475/21578	acquisition de poubelles	500 €
OPFI	dépensers imprévues	-500 €

Adopté à l'unanimité

7°) Schéma de mutualisation et de coopération 2022-2026 entre la Métropole Européenne de Lille et les communes membres

Voir les documents joints à la convocation.

Adopté à l'unanimité

8°) Conventions avec ENEDIS pour l'alimentation électrique du Foyer rural

La reconstruction du Foyer rural (ou Centre Culturel) nécessite un nouveau branchement électrique.

ENEDIS propose de passer 2 conventions avec la commune (propriétaire du bâtiment) et le CCAS (propriétaire des terrains) :

- une convention de mise à disposition d'un terrain d'une surface de 15m² pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique
- une convention de servitudes pour le passage des câbles souterrains et l'exploitation des installations.

Ces conventions seront également proposées au Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion (conventions et plan jointes à la convocation).

Adopté à l'unanimité

9°) Questions et informations diverses

- a) Coût de l'énergie. Compte tenu de la hausse des prix, les mesures suivantes sont proposées :

Salle Michon : abaisser la température de 18° à 16° en cas d'occupation et à 14° en cas d'inoccupation

Autres bâtiments : 19° en cas d'occupation, 17° en cas d'inoccupation

Adopté à l'unanimité

- b) Eclairage public : la recherche d'économies reste d'actualité, le passage en leds est déjà une avancée. La baisse de la luminosité (à 30 %) serait trop onéreuse. L'extinction la nuit n'est pas retenue pour des raisons de sécurité, en lien avec le projet de vidéoprotection.

- c) Food trucks : des propositions sont à l'étude (convention, tarif)

- d) Démarrage des travaux d'assainissement rue des Sablonnières le lundi 26/09. La MEL met en place un dispositif d'aide pour les commerçants et artisans dont l'activité sera impactée par les travaux
- e) Espace culturel : le nettoyage des locaux sera externalisé, l'inauguration est prévue le 28 janvier 2023
- f) Travaux de voirie rue Basse : en cours depuis le 19/09

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

Etaient présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT, Cédric LERNON.

Absents excusés : Danielle DE VRIEZE, Isabelle DISSAUX, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Vanessa HAUDQUET,

Secrétaire de séance : Kroll V.

1) **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2022 (document joint à la convocation)** : approuvé

2) **Avis sur le projet de stockage de digestat de la SAS Métha de la Croix au Bois :**

Projet qui remonte à 2017, sollicité par la MEL. Mais ce projet n'a pas été retenu.

Apport de fumier, plutôt que de stocker le fumier puis épandage dans les champs, c'est récupérer ce fumier pour méthanisation, puis digestat. En France, que 15% des cultures dans la métha. Obligation des analyses. Objectif : remplir la cuve avant la période d'épandage : automne, sortie hiver, été.

Enfouissement direct dans la terre.

Beaucoup de questions / aux différentes nuisances : odeur, bruit des camions...

Le préfet a donné son avis.

Avis du CM :

Favorable : 16

Abstention : 3

Contre : 0

3) **Avis sur le PLU3**

- Mise en route d'un PLU des 95 communes. La commission patrimoine s'est réunie. Tout d'abord la hauteur des bâtiments de la commune : la MEL autorise un étage supplémentaire. La commission a été contre, reste à 7-10m.
- Puis la zone AUDM (Sacré cœur), la commune propose que cette zone soit repositionnée au lieu du bas Pommereau. La commission veut que la zone AUDM reste au même endroit, soit le PLU2.
- L'emprise au sol : passer de 30 à 40%, avis favorable de la commission. Ce qui fait que les personnes pourront construire jusqu'à 40% de leur surface de leur parcelle.
- Les réserves du PLU : deux réserves en S1 et S2 (ferme Leclercq et rue basse) : il faut retirer ces réserves (notamment pour la ferme Leclercq). Pour la zone en bas de la Fontaine Roulers, la commission souhaite retirer une partie de cette réserve (pour le parking).
- Destination des sols rue Basse : la MEL veut passer ces deux parcelles 635 et 647 en zone N : OK
- Zone UVD8.1.2 Pommereau et Piètre : augmenter la bande de constructibilité de 25 à 40m.
- IBAN : pas de modification des IBAN et des IPEN. Décision de la commission : favorable.

Vote : Pour : 19

4) **Création de 2 postes d'adjoint administratif principal**

Proposition : créer 2 postes d'adjoint administratif principal (et supprimer 2 postes d'adjoint administratif) au 1^{er} janvier 2023.

Les deux agents vont donc passer au grade supérieur.

Vote : pour : 19

Fixer à 100% des adjoints administratifs : fixer un taux d'avancement pour chaque grade.

Vote : pour : 19

5) Schéma de mutualisation de la MEL, adhésion à la centrale d'achat métropolitaine

Voir les documents joints à la convocation.

Pour la mise en place de la vidéo protection (achat) et la MEL : schéma de mutualisation.

6) Questions et informations diverses

- Ancien foyer rural : nouveau nom, 20 noms ont été proposés aux élus.

Les noms retenus : Espace culturel des Etangs / l'espace culturel des Hallots / l'Espace culturel du Nénuphar ou Nénufar/ Espace culturel de la Fontaine-de la Fontaine Roulers.

- Date retenue pour l'inauguration : le samedi 28 Janvier.
- Nouveau prestataire de la collecte des déchets : 7 novembre. Ce ne sera plus Esterra, mais Deverra.
- Remplacement des couvercles + nouveaux jours. De plus, il n'y aura plus d'emplacement de collecte des verts.
- Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle. De nouveaux propriétaires touchés.
- Retour association MAPI (mineurs) : il y a 2. Programmation d'une réunion le 24/10 au soir.
- Travaux : ça avance bien.
- Plan d'épandage : sur coquille d'œufs : enquête publique
- Reportage TV : Wéo : économie d'énergie, le pôle commercial, future acquisition ferme Leclercq, espace culturel, centre village.
- Économie d'énergie sur l'éclairage public : passage en leds : réduction de 9000 euros entre 2015 et 2022.

Conseil municipal du 16 novembre 2022

Présents : Alain LECLERCQ, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ, , Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT, Cédric LERNON, Vanessa HAUDIQUET

Excusés : Jean-PAUL HAULTCOEUR, pouvoir donné à DANIELLE DE VRIEZE

Isabelle DISSAUX, pouvoir donné à BRIGITTE LECLERCQ

Secrétaire de séance : Danielle DE VRIEZE

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2022

Joint à la convocation.

2) Attribution d'une subvention à l'« Académie Aïkido des Weppes »

Art martial japonais, cette discipline a pour objectif de contrôler et d'esquiver, résoudre un conflit sans violence, d'utiliser sa force, son énergie afin de le décourager l'autre à attaquer. L'Aïkido combine travail physique mais aussi mental.

L'association « Académie Aïkido des Weppes » souhaite proposer des cours à Aubers, pour les adultes dans un premier temps puis éventuellement pour les enfants (Cours mixte à partir de 5 ans).

Pour l'installation du dojo (Salle où l'on pratique les arts martiaux) l'association a la possibilité d'acheter 41 tatamis d'occasion pour un budget total de 2 000 €.

L'association demande : une salle et une aide pour l'achat du matériel.

Le conseil municipal accorde une subvention de 1 000 € pour faire face à cette dépense et propose la Mezzanine de Michon le mardi de 19h à 20h30 cours adultes (et voire 17h30 19h cours enfants)

VOTE à l'unanimité

3) Avis sur le projet d'épandage de coquilles d'œufs de la SAS LIOT

La SAS LIOT possède une usine de production de matières premières à base d'œufs, située à Annezin. Cette activité génère la production d'environ 2 800 tonnes de coquilles d'œufs/an.

L'usine LIOT est une installation classée pour la protection de l'environnement, le plan d'épandage envisagé est donc soumis à autorisation préfectorale. Une enquête publique s'est tenue du 3 octobre au 4 novembre 2022.

L'intérêt agronomique des coquilles d'œufs est double : amendement organique améliorant la structure et la qualité des sols, fertilisant pour les cultures.

Les parcelles se situent en moyenne à 50 km du site de production, le plan d'épandage prévu évite les zones à trop forte densité de population. Chaque parcelle a fait l'objet d'une étude environnementale et pédologique pour mesurer son aptitude à recevoir les coquilles d'œufs. Pour éviter toute contrainte ou nuisance, des distances d'isolement ont été définies par rapport aux habitations, captages d'eau, cours d'eau, zones écologiquement sensibles.

Après étude, la surface totale jugée épandable est de 1 761 ha, répartie sur 34 communes du Nord et 37 communes du Pas de Calais.

La commune d'Aubers est concernée par ce plan, pour une surface de 27,45 ha.

Les Conseils Municipaux sont invités à rendre leur avis dans un délai de 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

AVIS FAVORABLE 18/18 Pas de vote de Patrick COUSTENOBLE concerné par le sujet

4) Avis sur le plan de mobilité de la MEL

Voir les documents joints

Objet de la délibération> présenter le projet de Plan de Mobilité Métropolitain à horizon 2035 :

- 1-Lutte contre le réchauffement climatique et contre les pollutions locales, atmosphériques et sonores
- 2-Garantir à tous la possibilité de se déplacer, tout en agissant en faveur de l'environnement

Les populations du territoire métropolitain (résidents, actifs métropolitains comme extra-métropolitains, ...) se déplacent quotidiennement pour réaliser des activités : travailler, étudier, se faire soigner, se divertir, consommer des biens et des services, etc...

Les pratiques de mobilité et de transports sur le territoire métropolitain sont majoritairement centrées sur le mode routier.

D'après le Bilan Carbone du territoire de la MEL de 2019, le transport routier représente 40% des émissions directes de GES avec une hausse de 7,2% entre 2006 et 2016 et quantitativement, de 4.525 tonnes à 4.852 tonnes équivalent CO2 de 2006 à 2016. Par ailleurs, les déplacements et transports routiers restent des contributeurs importants à la pollution atmosphérique locale en engendrant 60% des émissions d'oxyde d'azote et 30% des émissions de particules fines.

La MEL, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), doit garantir à tous les usagers du territoire métropolitain de se déplacer dans de bonnes conditions tout en contribuant à la diminution des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'à celle des émissions de GES liées au secteur des transports.

Les ambitions du projet visent à répondre, à l'horizon 2035, à 4 enjeux de mobilité majeurs :

- **organiser une mobilité, qui allie la qualité du cadre de vie pour tous**, résidents comme usagers du territoire, tenant compte de l'accroissement démographique +115.000 habitants et l'augmentation du nombre d'emplois +80.000.
- **préserver l'environnement en favorisant les modes de déplacement moins polluants et moins émissifs en GES**, tant pour le transport de personnes que pour celui des marchandises ; il s'agira de favoriser les modes de déplacements collectifs (transports collectifs, covoiturage) ou actifs (marche à pied, vélo, ...) et **de diversifier les sources d'énergie des véhicules motorisés** : électrique, hybride, Gaz Naturel Véhicules (GNV), ...
- **développer une mobilité qui contribue au dynamisme économique, au maintien et à la création d'emplois**
- **proposer une mobilité pour tous, moyennant un prix abordable**, à la fois pour l'utilisateur et pour les collectivités dans le cadre du "droit à la mobilité pour tous".

La MEL dispose de **trois leviers** à mobiliser conjointement :

- **agir sur les comportements de mobilité**, à la fois sur les modes des déplacements et sur les distances parcourues
- **optimiser les réseaux et infrastructures de transports** ainsi que leur réglementation
- **faire évoluer le niveau d'occupation des véhicules** tout en développant des conditions favorables à la mutation des technologies de ces derniers.

Concrètement, l'ambition est de faire évoluer l'usage de la voiture d'ici à 2035, de manière à ce que les résidents de la MEL réalisent quotidiennement, à minima, 20% des déplacements en transports en commun, 32% à pied et 8% à vélo, et au maximum, 40% des déplacements en voiture personnelle, ceci en compatibilité avec les objectifs de mobilité du SCOT de Lille Métropole et ceux du Plan Climat Air Énergie Territorial de la métropole.

Déplacements d'échanges : viser un usage accru du ferroviaire TER ET RER et du covoiturage couplé à une augmentation du taux d'occupation de 1,4 à 1,6 personnes par véhicule, grâce à une politique de développement du covoiturage très Volontariste. Cette politique limiterait à 51% la part des trajets réalisés en voiture en tant que conducteur contre 62% en 2016.

Déplacements de biens : La MEL vise un report modal cumulé vers les modes ferroviaires et fluviaux à hauteur de 20% pour les flux d'échanges et de 30% pour les flux de transit.

Parc automobile : mutation nécessaire du parc automobile basculant d'un parc essentiellement constitué de véhicules fonctionnant au diesel à un parc majoritairement constitué de véhicules hybrides non rechargeables (20%) et véhicules électriques et hybrides rechargeables (30%).

La réduction du volume de déplacements quotidiennement réalisés en modes motorisés ainsi que l'évolution des sources d'énergie de ces véhicules, contribueront à améliorer le cadre de vie et la santé des métropolitains

Avis favorable mais **remarques importantes** pour le Conseil Municipal sur le changement de mobilité dans les weppes.

- Qu'en est-il du tramway qui s'arrêterait à Haubourdin alors qu'il devait desservir jusque Hallennes-lez-Haubourdin bien mieux placé par rapport à la M(RN)41 pour l'accès aux grandes villes et pour se garer ?
- Qu'en est-il du maintien des petites gares actuellement mal desservies et de la réouverture des gares secondaires ?
- Qu'en est-il de la création indispensable et urgente et notamment intercommunale des pistes cyclables sur notre territoire ?
- Qu'en est-il de l'utilisation des bus dont les temps de transport sont dissuasifs ?

5) Avis sur le Plan Local de l'Habitat de la MEL (PLH 3)

Voir les documents joints

Au recensement de 2017, on dénombrait 1 651 habitants à Aubers.

On note :

- Un nombre d'habitants par logement qui diminue depuis 20 ans passant de 2.8p à 2.4p
- Un besoin en logements du territoire des Weppes de 2 260 logements entre 2022 et 2028 (soit 323 logements /an)
- Contribution de la commune à l'atteinte des objectifs du territoire **0,5%** des besoins du territoire des Weppes soit 10 logements

Avis favorable Actuellement, nous avons 10 logements sociaux sur le lotissement de l'Eurie + 15 nouveaux logements à caractère social sur le lotissement du Roselier (béguinage et social).

6) Demande fonds de concours à la MEL pour la création de commerces sur le site de l'ancienne gare.

La commune a déjà délibéré et transmis le dossier de candidature à la MEL concernant le Fonds de Concours « Commerce de Proximité » pour un montant sollicité de 50 000 € par cellule, soit 100 000 €.

Sur ce projet, le fonds de concours transition énergétique (TE) et la bonification transition énergétique sur le fonds de concours commerce de proximité sont envisageables.

Pour cela :

- Local neuf boulangerie :
 - Bonification TE mobilisable si végétalisation de la toiture. Pour le calcul, les services pourront considérer comme dépenses éligibles la végétalisation mais aussi les dépenses d'isolation du bâtiment.
 - Fonds de concours TE mobilisable sur installation photovoltaïque (40% coût de l'installation).
- Local maison de la gare :
 - Possibilité d'atteindre le niveau BBC réno mais nécessité de réaliser une étude thermique par le bureau d'études (assez rapide à réaliser)
 - Si décision de ne pas viser le niveau BBC réno, chacun des travaux concourant à la performance énergétique devra respecter la fiche CEE correspondante

(https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav_6). Une bonification est par ailleurs possible si la commune utilise des matériaux biosourcés (éco matériaux)

Pour pouvoir étudier l'éligibilité du projet aux aides TE (fonds de concours et bonification autre fonds thématique MEL), **il faut impérativement que le dossier de consultation des entreprises** :

- isole les coûts liés à la fourniture et l'installation des panneaux photovoltaïques
- identifie chaque bâtiment séparément
- détaille chaque lot le plus possible.

Sur ce projet, le fonds de concours « Agriculture et Alimentation » est également envisageable, sur les dépenses liées au local de la boulangerie. En effet, le projet communal correspond à la politique métropolitaine liée au Projet Alimentaire Territorial adopté en 2019 en faveur du bien être alimentaire métropolitain et d'une relocalisation de l'alimentation.

Dans ce cadre, la commune serait éligible au fonds de concours à 50% du reste à charge de la commune pour le bâtiment accueillant la boulangerie, en respectant l'obligation des 20% du montant total des travaux de la boulangerie restant à charge de la commune, pour un montant maximal de 30 000 €.

Pour solliciter les fonds de concours « Transition Énergétique » et « Agriculture et Alimentation », la commune doit prendre une délibération précisant la sollicitation de ces fonds de concours puis envoyer à la MEL un courrier de sollicitation.

VOTE à l'unanimité

7) Personnel municipal

Proposition : créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), supprimer un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe, fixer le taux de promotion des ATSEM à 100 % à la demande de l'ATSEM en poste, dont les conditions d'évolution sont réunies (9ème échelon atteint et ancienneté dans la poste 2eme classe depuis 2015 soit + de 5 ans).

VOTE à l'unanimité

8) Dénomination du centre culturel

Suite au dernier Conseil, la population a été invitée à se prononcer en choisissant parmi les propositions suivantes : étangs, fontaine, hallots ou nénufar.

165 réponses sont parvenues en Mairie.

ETANGS	FONTAINE	HALLOTS	NENUFAR	Total Réponses
97	34	13	21	165

9) Questions et informations diverses

ESPACE CULTUREL LES ETANGS INAUGURATION LE SAMEDI 28 JANVIER 2023 A 11H

BANQUE ALIMENTAIRE collecte de denrées alimentaires et de jouets avec le CMJ

Vendredi 25 et Samedi 26 (heures d'ouverture) et Dimanche 27 (9h 12h) novembre 2022 en mairie et dans les écoles

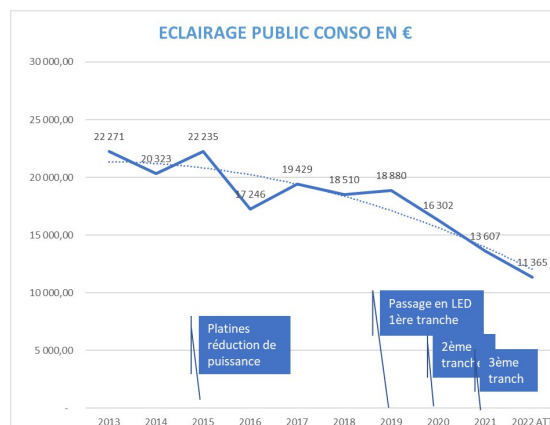
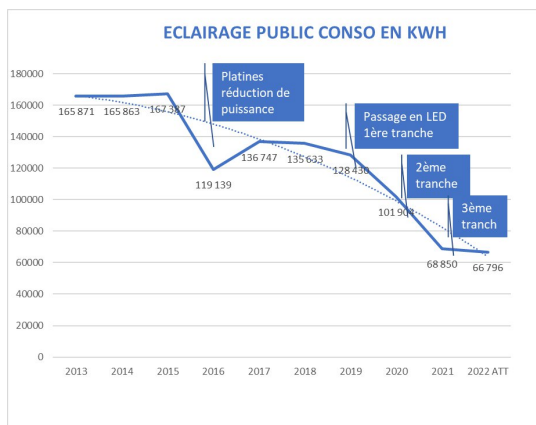
GOUTER DES AINES une belle réussite animée par un groupe très dynamique un grand merci aux bénévoles et aux jeunes du CJA

RETOUR SUR LA MAPIE RUE DELEVAL

Le 24/10 rencontre annulée à la demande des aubersois et aubersois voisins invités. Actuellement 4 jeunes accueillis dont 2 scolarisés au lycée.

ECONOMIE D'ENERGIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC nous revenons plus précisément sur le sujet des économies d'énergie sur l'éclairage public et les décisions et actions validées par le Conseil Municipal.

- La mise en place des platines de réductions de puissance en 2015 a permis une première baisse de consommation.
La consommation des années 2016 2017 2018 est en moyenne de 136 000 KWH soit une baisse de d'environ 30 000 kwh par rapport aux années précédentes.
- A compter de 2019, le passage en LED contribue largement encore à la diminution de la consommation. Elle est actuellement entre 68 000 et 69 000 kwh/an
- L'impact en € est lui aussi significatif. Par rapport à 2015, on constate une baisse du coût de l'éclairage public en 2021 d'environ 9 000 €



SAPINS DE NOEL : le renouvellement de notre action sapins : 1 en Mairie, 1 dans chaque école, 1 à Michon, 1 dans chaque lotissement soit 7 sapins.

voté à l'unanimité

Suite au **contrôle sécurité à l'Ecole du Bois Leval** : les buts dans la cours de l'école ont été diagnostiqués comme obsolètes – Proposition de remplacement par du matériel homologué pour un prix de 3 600€ TTC **voté à l'unanimité** (à imputer sur les dépenses imprévues)

Achat d'un coupe branche taille haie tronçonneuse télescopique pour un montant de 1 950 € **voté à l'unanimité** (à imputer sur les dépenses imprévues)

Jean Paul HAULTCOEUR propose aux élus de participer à une marche lors du **TELETHON**-l'invitation suivra.

CJA : POINT SUR LES CONVENTIONS DU COUP DE POUCE

1 candidat valide pour ses 60h contrat clôturé

2 candidates en cours Flavie et Clémence (solde 3h pour un bafa)

1 nouveau candidat pour le permis, la convention a été récemment signée.

Séance levée à 20h45.

La Secrétaire de séance,

Danielle DE VRIEZE

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR
(pouvoir à Danielle DE VRIEZE)

Danielle DE VRIEZE

Patrick COUSTENOBLE

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM

Marie-Line BRIEF

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX
(pouvoir à Brigitte LECLERCQ)

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY

Antoine LECLERCQ

Isabelle GYLBERT

Vanessa HAUDIQUET

Cédric LERNON

Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Liste des élus pour l'appel : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT, Cédric LERNON, Vanessa HAUDIQUET

Pouvoirs : Stéphanie LESCROART (à Stéphane ACHTE), Jérôme BOURGY (à Antoine LECLERCQ), Patrick COUSTENOBLE (à Danielle), Isabelle Dissaux (à Brigitte LECLERCQ).

Secrétaire de séance :

1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 (joint à la convocation)

2°) Attribution d'une subvention au CCAS d'Aubers

Proposition : attribuer une subvention 8 000 € pour faire face aux dépenses courantes de fin d'année (colis des aînés)

3°) Projet de vidéo protection

Voir les documents joints : présentation du schéma directeur métropolitain de video protection urbaine, convention de financement avec la MEL, devis

Proposition : autoriser le Maire à signer la convention de financement avec la MEL, les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023

4°) Tarifs de location de l'espace culturel Les étangs

Les tarifs proposés sont les suivants :

hors location vaisselle / inclus nappage	Aubersois	Extérieur	Supplément Chauffage
Version Mini : Cafétéria + bar (hors scène/loge)			
40 personnes assises/70 personnes debout			
WEEK END (selon disponibilité et accord du maire)	300	500	50
1/2 jour semaine (vin d'honneur, etc)	125	225	25
caution	500	500	
Version Moyenne : petite salle (cloison) + cafétéria + bar (hors loge/scène)			
70 personnes assises / 100 personnes debout			
WEEK END	500	900	100
1/2 jour semaine (vin d'honneur, etc)	250	450	50
1 jour semaine (séminaires entreprises inclus mise a dispo si besoin matériel video)	300	700	50
caution	1 500	1 500	
Version Maxi : Grande salle (inclus + cafeteria + bar + scène)			
250 personnes assises pour un repas, 400 personnes assises, chaises uniquement (spectacle)			
WEEK END	800	1 600	100
1 jour semaine (séminaires entreprises inclus mise a dispo si besoin matériel video)	650	1 300	50
caution	1 500	1 500	

5°) Convention Santé Travail avec le CDG59

Le CDG propose de nouvelles conventions à compter de 2023, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation en la matière (décret d'avril 2022).

Les employeurs publics doivent impulser une politique de prévention qui implique et responsabilise tous les acteurs. Cette politique doit être menée au plan collectif comme au plan individuel. Le Pôle Prévention Santé Travail propose des actions ciblées dans les domaines suivants : l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'évaluation des risques professionnels, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle, le maintien et le retour des agents dans l'emploi, l'accompagnement social et psychologique, l'amélioration continue des conditions de travail.

Le décret d'avril 2022 apporte les modifications suivantes : l'activité du médecin du travail est recentrée sur les missions de suivi particulier (visite de reprise), elle porte moins sur des actions individuelles mais doit s'inscrire dans une démarche continue au bénéfice d'un collectif de travail. L'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention (tous les 2 ans), il sera assuré par un(e) infirmier(e), en lien avec le médecin du travail.

Proposition : adhérer au nouveau service de prévention (modèle de délibération et convention joints)

6°) Questions et informations diverses